
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 27 juin 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier; Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique (à partir de la question 10), DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), LECLERCQ Odile, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BEVE Jean-Pierre, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 7), DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, , PAJOT Ludovic (à partir de la question 7), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), SOUILLIART Virginie donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 3), IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, CHRETIEN Bruno donne procuration à SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LECLERCQ Odile, DELANNOY Alain donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain (jusqu'à la question 9), DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, LEFEBVRE Nadine donne procuration à OGIEZ Gérard, SELIN Pierre donne procuration à THELLIER David, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), JURCZYK Jean-François donne procuration à PÉDRINI Léo, MASSART Yvon donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, OPIGEZ Dorothee donne procuration à CLAIRET Dany, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice (jusqu'à la question 6), PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 3), HENNEBELLE Dominique, BECUWE Pierre, BERTOUX Maryse (jusqu'à la question 7), BLONDEL Marcel, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Josephe, DELEPINE Michèle, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur MAESELE Fabrice est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
27 juin 2023

AMENAGEMENT RURAL

PROJET EUROPEEN DE COOPERATION - CANDIDATURE DOSSIER
INTERREG #ABC
APPROBATION DES ORIENTATIONS ET DU PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL OUVRANT DROIT A LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'INTERREG VI "FRANCE, WALLONIE, VLAANDEREN"

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire,

Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti.

Le Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen vise à favoriser les échanges économiques et sociaux entre quatre régions frontalières :

1. En France : les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise, de la Somme et de la Marne ;
2. En Wallonie : les provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg ;
3. En Flandre : les provinces de Flandre Occidentale et de Flandre Orientale (uniquement les arrondissements de Gent et d'Oudenaarde).

Le programme de coopération Interreg VI « France, Wallonie, Vlaanderen » a ouvert son premier appel à projet (AAP) le 17 novembre 2022.

Les dépôts des dossiers de demande de subventions sont organisés en deux temps :

*Date de dépôt de la phase 1 : 15 février 2023.

*Date de dépôt de la phase 2 : mi-septembre 2023 – *date à définir par le programme*

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys romane a été approchée par l'association Lys Sans Frontières pour participer à un projet de coopération autour des thématiques de « Eau » et « Art » qui constituent le fil conducteur des actions conjointes de promotion, communication mais également d'équipements complémentaires, nécessaires à la mise en œuvre des activités, événements et circuits thématiques.

A partir du réseau transfrontalier des voies navigables, en connexion directe avec la façade maritime, le projet intitulé « Art, Beach & Canal » (# ABC) a pour objectif de développer l'attractivité de nos destinations fluviales et balnéaires.

L'association Lys Sans Frontières occupera le rôle de chef de file. Le partenariat est constitué de 10 partenaires belges et 10 partenaires français. 4 opérateurs associés, sans budget propre dans le projet, complètent le partenariat.

Ce projet reposerait sur trois axes principaux.

1) L'art dans le paysage et l'espace public comme vecteur d'attractivité & construction des circuits thématiques artistiques et événements organisés à l'échelle de la destination transfrontalière

Il s'agit de rendre fréquentable et agréable le long du canal au travers du développement d'œuvres de street art s'appuyant sur le patrimoine, contes et légendes du territoire qu'il traverse. Sur les lieux d'arrêts comme la guinguette de Guarbecque, il y aura un développement d'œuvres graphiques ou d'événement festifs reprenant les motifs du territoire. Sur les espaces à proximité de Béthune ce seront des œuvres faisant référence à l'Art Déco qui seront développées. Sur la partie Lys-Romane, ce seront des œuvres en référence aux contes et légendes qui seront réalisées.

Budget prévisionnel : 120 000 €

Fonds européens Interreg : 72 000 € (60 %)

Autofinancement CABBALR : 48 000 € (40%)

2) Le développement d'activités nautiques et d'événements sur l'eau et autour de l'eau à partir des sites du projet #ABC

Trois sites du territoire ont été identifiés dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement & développement des voies :

1. Site de Guarbecque : Aménagement et équipement de la gare d'eau de Guarbecque
2. Site de Annezin-Béthune : Développement de l'accueil de plaisanciers et aménagement fluvestre du site de la Presqu'île de Annezin - Béthune
3. Site de Beuvry : Développement des équipements de la base nautique de Beuvry (création d'un parcours accro-mat et tyrolienne)

Budget prévisionnel : 880 000 €

Fonds européens Interreg : 528 000€ (60 %)

Autofinancement CABBALR : 352 000€ (40%)

3) La déclinaison des campagnes de promotion-communication autour des actions et sites soutenus par le projet #ABC

La mise en tourisme des activités 1 et 2 sera déclinée par l'Office de Tourisme Intercommunal Béthune-Bruay.

Aussi, afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention Interreg en septembre 2023 conforme aux pré-fiches déposées par Lys sans Frontières, chef de file, lors de la phase 1 et suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 12 juin 2023, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les orientations du programme d'équipements nautiques et le déploiement d'œuvres d'art, ainsi que le financement prévisionnel des opérations.

- d'autoriser l'inscription de l'opération dans le cadre du programme Interreg VI « France, Wallonie, Vlaanderen » ouvrant droit à l'octroi d'une subvention. »

Il est précisé que la réalisation de l'opération est conditionnée à l'octroi de la subvention INTERREG. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département....

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE les orientations du programme d'équipements nautiques et le déploiement d'œuvres d'art, ainsi que le financement prévisionnel des opérations.

AUTORISE l'inscription de l'opération dans le cadre du programme Interreg VI « France, Wallonie, Vlaanderen » ouvrant droit à l'octroi d'une subvention.

PRECISE que la réalisation de l'opération est conditionnée à l'octroi de la subvention INTERREG

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **30 JUIN 2023**

Et de la publication le : **30 JUIN 2023**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



DEPAEUW Didier



DEPAEUW Didier